

« Concours photo caprices d'enfants » Autorisation

Je soussigné(e) Madame et Monsieur

Autorise gracieusement et sans réserve l'Office de Tourisme de Guillestre à disposer pleinement et irrévocablement des photos réalisées représentant mon (mes) enfant(s) mineur(s) et/ou du nom de mon (mes) enfant(s) mineur(s)* faisant des « petits caprices » et/ou « de bouder »¹ et entrain de rire.

(Préciser les noms, des enfants)

.....
.....
.....

A l'occasion du concours photo « Petits caprices » avec la LPEPFPM (Association fictive de l'Office de Tourisme de Guillestre : Ligue de Protection des Enfants Privés du Festival Potes de Marmot's) dans le cadre du festival « Potes de Marmot's » (projet Européen « Alcotra Réseau Turismo 2.0 »)

En vue d'une diffusion élargie des supports de communication (Médias traditionnels et réseaux sociaux) et d'un affichage sur le lieu de l'événement du 17 au 19 août 2014.

L'affiche est construite sur un modèle « avant/après ». Les photos constitueront l'arrière plan de l'affiche. (Les photos requises doivent donc avoir un arrière plan suffisamment grand pour pouvoir intégrer les bannières de la campagne). Partie supérieure du visuel : ceci est un message de la LPEPFPM et son sigle dans la partie inférieure.

Accroche : Ils lui ont refusé le festival de ses rêves, ... et ont fini par céder ! Potes de Marmot's, c'est vraiment sûr j'irais. Pavé rédactionnel : Tous responsables pour éviter de tels drames. Rendez-vous sur www.potesdemarmots.com. Logos des cofinanceurs du projet Alcotra (partie inférieure de l'affiche)



Cette autorisation ne fera aucunement l'objet de contrepartie financière et commerciale.

Fait à.....

Le.....

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »)

*Cette autorisation ne sera effective que si votre enfant est retenu dans le cadre du jeu.

Règlement complet du jeu sur <http://www.festival-enfant.com/jouez/>

¹ L'Office de Tourisme de Guillestre n'encourage en aucun cas des actes de maltraitance à l'égard des enfants.